

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Amener à la compréhension d'apports théoriques essentiels et/ou spécifiques, à la pratique sécuritaire de la conduite d'une motocyclette d'une puissance supérieure à 35 kW ;
- Comprendre l'utilité de maîtriser les savoir-faire et techniques simples mais indispensables à la pratique sécuritaire de la conduite d'une motocyclette d'une puissance supérieure à 35 kW ;
- Travailler, notamment sur le processus détection-analyse-décision et action, dans le cadre d'un audit de conduite.

Quand puis-je suivre la formation ?

La formation peut être suivie trois mois avant la date anniversaire des deux ans d'obtention de la catégorie A2 du permis de conduire.

	FORMATION DISPENSEE
Véhicule utilisé	Catégorie A (véhicule à deux roues) : ▪ puissance minimale de 50 kW ▪ cylindrée minimale de 595 cm³ pour un moteur à combustion interne ▪ rapport puissance/poids supérieur ou égal à 0,25 kw/kg pour un moteur électrique. ▪ poids à vide minimum de 175 kilogrammes ▪ équipé d'une selle biplace et de deux rétroviseurs homologués L'utilisation d'un véhicule d'une puissance minimale de 40 kw et/ou d'un poids à vide inférieur 175 kilogrammes est autorisée jusqu'au 31 décembre 2018. Pendant la séquence hors circulation, chaque élève doit disposer d'une motocyclette. Pour la séquence en circulation, une seule motocyclette est utilisée. L'enseignant conduit le véhicule suiveur, en liaison radio avec l'élève conducteur de la moto. Au maximum trois autres élèves en situation d'écoute pédagogique peuvent être dans ce véhicule suiveur.
Enseignement	▪ La formation dure 7 heures, quel que soit le nombre d'élèves. ▪ La formation est dispensée par un enseignant titulaire de l'autorisation d'enseigner la conduite des véhicules de la catégorie A en cours de validité. ▪ La formation est composée d'une séquence théorique et de deux séquences pratiques (hors circulation et en circulation). ▪ la séquence en circulation comprend des phases d'écoute pédagogique et s'effectue avec un maximum de quatre élèves.

LA FORMATION DE 7 HEURES

LE PROGRAMME DE FORMATION			
Séquences	Durée	Intitulé	Contenu
Séquence I	2 Heures	▪ Théorie	▪ Statistiques de l'accidentalité routière et de celles spécifiques à la conduite des motocyclettes. ▪ Sensibilisation aux risques spécifiques à la conduite des motocyclettes. ▪ Explication et échanges sur les comportements par rapport au phénomène vitesse.

AUTO-MOTO ECOLE SPEED PERMIS

111 ALLEE DE MONTFERMEIL, 93340 LE RAINCY

Tel : 0143021927 – Courriel : speedpermis@hotmail.fr

SIRET 532 614 153 000 15 – APE 8553Z – NDA 11930842293

TVA : FR77 532614153 – N° d'Agrément : E11 093 3412 0

			▪ Explication et échanges sur les raisons du caractère indispensable du port des équipements de protection. ▪ Conduite et produits psychoactifs.
Séquences 2	2 heures	▪ Maniabilité hors circulation	▪ S'adapter à un nouveau véhicule et comprendre la nécessité d'anticiper et d'adapter son comportement pour éviter la gestion de situations dangereuses. ▪ Les situations de changements de direction à droite à gauche. ▪ Le freinage. ▪ Les techniques d'inclinaison.
Séquence 3	2 Heures	▪ Circulation et clôture de la formation	▪ Réalisation d'un audit de la conduite du ou des élèves, principalement axé sur la perception, l'analyse, la prise de décision et l'action : chaque élève effectue 30 minutes au minimum de conduite, puis 10 minutes sont consacrées au bilan de sa prestation. ▪ Clôture de la formation (20 minutes), échanges et bilan.

A la fin de la formation, une attestation est remise par l'établissement auto-école. Elle ne permet de conduire un véhicule de la catégorie A qu'à compter du jour où vous êtes en possession du titre de conduite définitif.